

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue tenue selon la loi, à
Laverlochère-Angliers, au 11 rue Saint-Isidore Ouest (Salle du Pavillon),
le **MARDI 17 MAI 2022 à 19 h 59** à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Jocelyn Cardinal	, maire de Duhamel-Ouest
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT
M ^{me} Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny
M. Richard Robert	, maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de St-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de St-Eugène-de-Guigues
M. Pierre Gingras	, maire de Témiscaming
M. Martin Lefebvre	, maire de Ville-Marie
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

SONT ABSENTS :

M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Gérald Charon	, maire de Laforce
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE
DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement et au développement du territoire
M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice de l'évaluation foncière et des finances
M. Chaibou Achirou	, directeur à l'aménagement et au développement du territoire
M. Sami Bdiri	, greffier et trésorier adjoint
M. Soumaila Oumarou	, commissaire industriel
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale et trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 17 h 30 à 19 h 55.

05-22-209

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 59 ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Gingras
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE

M^{me} Bolduc, à titre de membre du CA d'Équiterre, a participé récemment à une journée de formation sur les enjeux climatiques. Elle indique qu'en matière de lutte contre les changements climatiques, les actions individuelles comptent. Toute personne est invitée à poser un geste, même minime ou imparfait soit-il, parce ce geste peut avoir et aura un impact dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Et dans un autre ordre d'idée, elle explique que les messages qui circulent sur les réseaux sociaux ne traduisent pas tant la méchanceté des gens, mais reflètent plutôt le désarroi de la population. Ce sentiment est accentué par l'impression de ne plus avoir de prise sur les décisions affectant l'environnement et leur milieu de vie.

05-22-210

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20
AVRIL 2022**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2022 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Jocelyn Cardinal
appuyé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM,
ART.150)**

Aucune question n'a été posée par l'assistance.

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2022 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE – PROJET ONIMIKI**

Les dernières informations concernant l'avancement du projet ONIMIKI ont été partagées lors de la séance de travail.

Information **PROJET ONIMIKI - AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE**

Le point est reporté à une séance ultérieure, le document « projet » pour la convention n'étant pas disponible à ce stade-ci.

Information **PROJET ONIMIKI - NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE SUR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE**

Le point est reporté à une séance ultérieure.

05-22-211 **PROJET ONIMIKI - OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN INVENTAIRE ENVIRONNEMENTAL**

CONSIDÉRANT que le projet Onimiki s'inscrit dans le développement du pôle d'excellence des énergies renouvelables pour le Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que le 13 décembre 2021, Hydro-Québec a lancé un appel d'offres pour l'acquisition de 480 MW d'énergie renouvelable et qu'il est de la volonté de la MRC de Témiscamingue et des communautés autochtones de Kebaowek et de Wolf Lake de déposer un dossier;

CONSIDÉRANT l'avancement de la production des divers documents pour le dépôt d'une éventuelle soumission auprès d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que des travaux d'inventaire doivent débiter dans les prochaines semaines, notamment en matière faunique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
appuyé par M. Richard Robert
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** le mandat à la Société PEK pour la réalisation de travaux d'inventaire.
- **D'ALLOUER** un budget de 75 000 \$ pour la réalisation de ce mandat.
- **D'AUTORISER** la préfète à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, tout document en lien avec la réalisation de cette portion des travaux.

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2022 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LE LOGEMENT**

Les membres du conseil ont pris acte, lors de la réunion privée, de l'étude sur la situation du logement au Témiscamingue présentée par la firme mandatée à cet effet. Le rapport détaillé ainsi que la documentation afférente leur seront acheminés. M^{me} Bolduc indique qu'au besoin, une deuxième rencontre à distance sera palifiée avec les auteurs de l'étude afin de répondre aux questions des élus.

Le rapport doit être rendu public dans les prochaines semaines.

Information **ENJEU PONCTUEL – LES SOINS DE SANTÉ**

M^{me} Bolduc mentionne que les chefs des partis politiques seront présents à l'assemblée des MRC, aussi un atelier sur les soins de santé au Québec sera organisé à cette occasion, auquel participera M. Michel Clair, ex-président de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux mise sur pied en 2000, qui viendra exposer les enjeux et les solutions en matière de soins de santé.

Information **ENJEU PONCTUEL - DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES**

M. Daniel Barrette, représentant de la MRC au sein du CA du "Complexe des eaux profondes" fait état des dernières nouvelles en lien avec le projet porté par cet OBNL.

Information **FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET « MUNICIPALITÉ ET ORGANISMES » 2022 - RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU GAMME ET APPROBATION DES PROJETS (2^e APPEL DE PROJETS)**

M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement à la MRCT et responsable de la gestion des volets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR), assiste à la rencontre et présente les projets recommandés par le comité du GAMME pour le Volet 1-Municipalité et Organisme – 2^e appel de projet.

Budget disponible au volet « Municipalité et organisme » pour 2022 – 2^e appel de projets : 322 203 \$

Pour l'appel de projet se terminant le 25 avril 2022, 8 projets ont été déposés, tous recevables et ayant été analysés. Les demandes financières étaient de 160 400 \$ pour des coûts de projets totalisant 435 771 \$.

05-22-212 **FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET « MUNICIPALITÉ ET ORGANISME » 2022 - ACCEPTATION DU PROJET « ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BASEBALL »**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Isabelle Coderre
appuyée par M. Mario Drouin

et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet d'éclairage du terrain de baseball, présenté par la municipalité de St-Eugène-de-Guigues, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet « Municipalité et Organisme » – 2^e appel de projet du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2022, représentant un investissement de 19 367\$.

05-22-213

FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET « MUNICIPALITÉ ET ORGANISME » 2022 - ACCEPTATION DU PROJET « PLACE DU SOUVENIR MICHEL LEBLANC »

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet Place du Souvenir Michel Leblanc, présenté par le Comité municipal de Laniel, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet « Municipalité et Organisme » – 2^e appel de projet du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2022, représentant un investissement de 9 227 \$.

05-22-214

FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET « MUNICIPALITÉ ET ORGANISME » 2022 - ACCEPTATION DU PROJET « DÉBARCADÈRES POUR EMBARCATIONS NON MOTORISÉES À LA PETITE RIVIÈRE BLANCHE »

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet Débarcadère pour embarcations non motorisées à la Petite rivière blanche, présenté par la municipalité de Duhamel-Ouest, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet « Municipalité et Organisme » – 2^e appel de projet du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2022, représentant un investissement de 10 000 \$.

05-22-215

FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET « MUNICIPALITÉ ET ORGANISME » 2022 - ACCEPTATION DU PROJET « BLOC SANITAIRE AU TERRAIN DE CAMPING »

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Roger Bouthillette

appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet de Bloc sanitaire au terrain de camping, présenté par la municipalité de Nédélec, par le comité du GAMME pour le Volet « Municipalité et Organisme » – 2^e appel de projet du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2022, représentant un investissement de 30 000 \$.

05-22-216

FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET « MUNICIPALITÉ ET ORGANISME » 2022 - ACCEPTATION DU PROJET « DÉCORATIONS FESTIVES »

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Richard Robert
appuyé par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet de décorations festives, présenté par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet « Municipalité et Organisme » – 2^e appel de projet du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2022, représentant un investissement de 16 806 \$.

05-22-217

FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET « MUNICIPALITÉ ET ORGANISME » 2022 - ACCEPTATION DU PROJET « PANNEAU D’AFFICHAGE NUMÉRIQUE »

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet de panneau d'affichage numérique, présenté par la ville de Témiscaming, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet « Municipalité et Organisme » – 2^e appel de projet du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2022, représentant un investissement de 30 000 \$.

Information

FONDS RÉGIONS RURALITÉ – VOLET « MUNICIPALITÉ ET ORGANISME » 2022 - PROJETS NON RECOMMANDÉS

Les membres du conseil prennent acte des projets déposés, mais non recommandés par le comité GAMME.

05-22-218

**FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 2 « PROJETS SPÉCIAUX »
2022 - PROJET « PLAN D'ACTION EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET
D'ÉTABLISSEMENT DURABLE DES NOUVEAUX TÉMISCAMIENS »**

M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement à la MRCT et responsable de la gestion des volets du FRR, assiste à la rencontre et présente le projet recommandé par le comité du GAMME pour le Volet « Projets spéciaux » – dépôt en continu.

CONSIDÉRANT que cette demande vise à matérialiser, par des actions, la Politique d'accueil et d'établissement durable des nouveaux témiscamiens, adoptée par le Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que l'investissement total de ce plan d'action est estimé à 350 295 \$ et que 85 % du projet sera financé par le programme du MIFI;

CONSIDÉRANT que la MRC doit apporter un soutien financier pour être recevable auprès du programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Pierre Gingras
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne financièrement via Volet 2-Projets spéciaux du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2022, le Plan d'action en matière d'accueil et d'établissement durable des nouveaux témiscamiens, par un investissement de 52 544.25 \$ pour 3 années. Ce montant est retenu à même l'enveloppe 2022.

05-22-219

**FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 2 « PROJETS SPÉCIAUX »
2022 - PROJET « INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER -
PHASE 1 »**

CONSIDÉRANT la modification à la Loi sur le patrimoine culturel exigeant que les MRC se dotent d'un inventaire de leur patrimoine immobilier d'ici le 1er avril 2026;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un nouveau programme financier par le ministère de la Culture et des Communications, soit le Programme de caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimoniaux, permettant un soutien financier aux MRC pour la réalisation de la première phase d'un inventaire du patrimoine immobilier de leur territoire;

CONSIDÉRANT la possibilité d'adresser une demande de 50 000\$ audit programme, et ce, avant le 31 mai 2022, moyennant un investissement de 3 334\$ de la part de la MRC;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le Projet d'inventaire du patrimoine immobilier - phase 1, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet 2-Projets spéciaux du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2022, représentant un investissement de 3 334 \$.

05-22-220

**FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 2 « PROJETS SPÉCIAUX »
2022 - PROJET « RÉFECTION D'UNE PORTION DANGEREUSE DE
SENTIER - SECTEUR BELLETERRE »**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocelyn Cardinal
appuyé par M. Richard Robert
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet de Réfection d'une portion dangereuse de sentier - secteur Belleterre, présenté par le Club V.T.T. du Témiscamingue, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet 2 - Projets spéciaux du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2022, représentant un investissement de 13 237.14 \$.

05-22-221

**AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE
SUBVENTION POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'INTERVENTION
EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)**

CONSIDÉRANT les discussions au conseil et avec les directeurs généraux des municipalités locales;

CONSIDÉRANT que la MRC a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la MRC désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour l'élaboration d'un plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Isabelle Coderre
appuyée par M. Richard Robert
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la présentation d'une demande d'aide financière, de confirmer l'engagement de la MRC, à élaborer un plan d'intervention selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et de certifier que la préfète et/ou la directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

05-22-222

PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE - ADHÉSION À L'OFFRE DE SERVICE DU CLD DE ROUYN-NORANDA POUR DU RECRUTEMENT À L'INTERNATIONAL

CONSIDÉRANT que le CLD de Rouyn-Noranda a présenté une structure pour une organisation régionale dans les services d'immigration, tout en respect avec les territoires offrant déjà des services;

CONSIDÉRANT que le projet vise à rencontrer les objectifs suivants:

- Démocratiser le processus de recrutement et intégration de manière régionale et offrir une alternative aux services du secteur privé;
- Prendre en compte les défis actuels, programme du MIFI accessible dans le domaine de l'intégration, mais l'offre en recrutement est très faible;
- Établir des ateliers et processus de recrutement qui permettront une économie d'échelle grâce au recrutement de plusieurs partenaires et une forme d'accompagnement permettant de renforcer les compétences des accompagnateurs des MRC;
- Le CLD doit rentabiliser ses activités de recrutement offertes aux autres MRC.

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue souhaite appuyer la présente démarche, afin d'offrir un accès à des services de soutien régionaux pour les entreprises témiscamiennes, notamment en permettant aux ressources témiscamiennes en place de participer à divers ateliers, une compétence pratique dans ce domaine afin de mieux desservir les entreprises locales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyée par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** la démarche du CLD de Rouyn-Noranda auprès du Programme d'appui aux collectivités du MIFI.
- **D'ADHÉRER** au projet du CLD de Rouyn-Noranda sous la base d'une offre de services à la carte.

La MRC de Témiscamingue demeure attentive à tout modèle régional pouvant se développer sous la base de partenariat ou de collaboration afin d'offrir des services de recrutement et d'intégration auprès de la main-d'œuvre internationale.

05-22-223

ADOPTION ET TRANSMISSION DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 9 et suivants de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, la MRC doit transmettre au ministre de l'Environnement (MELCC) son premier plan régional des milieux humides et hydriques au plus tard le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT que la soixantaine de questions et commentaires émis par le ministère sur la version préliminaire soumise en mars 2021 ont été en très grande partie considérées dans la version actuelle ;

CONSIDÉRANT la consultation des intervenants concernés et notamment des municipalités locales, depuis août 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocelyn Cardinal
appuyé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER ET DE TRANSMETTRE** au MELCC la version du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) annexée à l'ordre du jour.
- **DE DEMANDER** aux fonctionnaires qui l'analyseront de faire preuve d'ouverture d'esprit et de ne pas formuler d'objections indues, compte tenu que le contenu du PRMHH a été :
 - corrigé pour répondre à leurs commentaires formulés en mars 2021;
 - validé par les élus municipaux.

05-22-224

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES ÉLUS DU COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL

M^{me} Patricia Noël, dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'un règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des membres élus du comité municipal de Lanier sera soumis au conseil pour adoption lors d'une prochaine séance.

05-22-225

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DU COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL

M^{me} Patricia Noël, dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'un règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés du comité municipal de Lanier sera soumis au conseil pour adoption lors d'une prochaine séance.

Règlement
numéro
214-05-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT 214-05-2022 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 194-09-2018 : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRCT

ATTENDU que la MRC de Témiscamingue a adopté, le 17 octobre 2012, le Règlement numéro 155-10-2012 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Témiscamingue, lequel a été remplacé le 21 septembre 2016 par le Règlement numéro 184-09-216 et le 26 septembre 2018 par le Règlement numéro 194-09-2018;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du code d'éthique et de déontologie;

ATTENDU qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Témiscamingue révisé;

ATTENDU que les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU que la MRC de Témiscamingue adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM, ainsi que dans le présent code;

ATTENDU qu'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des employés, afin d'assurer au public une prestation de service transparente, prudente, diligente et intègre de la MRC de Témiscamingue incluant ses fonds publics;

ATTENDU que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la MRC en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite des employés de la MRC de Témiscamingue;

ATTENDU qu'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce code, chaque employé est à même de bien remplir son rôle en tant qu'employé de la MRC;

ATTENDU que ce code contient les obligations, ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque employé, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

ATTENDU que ce code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

ATTENDU qu'il incombe à chaque employé de respecter ce code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale;

ATTENDU que tous les membres présents du conseil déclarent avoir lu le règlement dont copie leur a été transmise dans les délais prescrits par la loi et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Isabelle Coderre
appuyée par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue décrète ce qui suit :

Article 1 : Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : Objet

Le présent règlement a pour objet de remplacer le code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT), notamment, par l'ajout d'une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé de la MRCT.

Article 3 : Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT)

Le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT), joint en annexe A est adopté.

Article 4 : Prise de connaissance du code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la MRCT. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de 10 jours suivant sa réception.

La préfète reçoit l'attestation de la directrice générale – trésorière.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 5 : Remplacement

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 194-09-2018 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Témiscamingue, adopté le 26 septembre 2018.

Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

ADOPTÉ lors de la séance du conseil de la MRC de Témiscamingue tenue le 17 mai 2022.



Claire Bolduc
Préfète



Lyne Gironne
Directrice générale –trésorière

05-22-226

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Gingras
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **DE CRÉER** un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.
- **QUE** ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

05-22-227

SOUTIEN À LA VITALISATION | SIGNATURE DE L'ENTENTE À LA VITALISATION

CONSIDÉRANT la démarche de vitalisation à entreprendre par les municipalités de Belleterre, Fugèreville, Latulipe-et-Gaboury, Moffet, Nédélec et Rémigny et la communauté de Kebaowek;

CONSIDÉRANT le financement de la démarche par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à travers le fond région ruralité (FRR) à son volet 4 soit le soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT les résolutions des municipalités participantes autorisant les élus municipaux à signer l'entente avec le MAMH;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue a signé le l'entente au soutien à la vitalisation du FRR à son volet 4 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

05-22-228

RABAIS SUR DROITS D'ENTRÉE - AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, lors de l'adoption du budget 2022, a réitéré son soutien financier pour offrir un rabais aux témiscamiens, quant à leur accès au parc national Opémican et aux attraits touristiques inscrits à Mémoire des chemins d'eau;

CONSIDÉRANT le souhait des membres du conseil de poursuivre ce partenariat pour une 4^e année avec le par Opémican et pour une 2^e année avec Mémoire des chemins d'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'OFFRIR** aux Témiscamiens un rabais de 50 % lors de l'acquisition d'un accès journalier et un rabais de 25 % lors de l'acquisition d'une carte annuelle pour le parc national d'Opémican jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000 \$, pour la saison 2022.
- **DE DÉLÉGUER** la gestion de l'aide financière au personnel du parc national d'Opémican.

- **D'AUTORISER** la préfète à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, l'entente entre la SEPAQ et la MRC.
- **DE PRODUIRE** un livret rabais Édition 2022 offrant 50 % de rabais pour tous les résidents du Témiscamingue sur l'un des 10 sites identifiés par Mémoire des chemins d'eau, jusqu'à concurrence d'un montant de 3 000 \$.

05-22-229

SYSTÈME DE COMMUNICATION EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil de la MRC tenue le 21 avril 2021, les élus ont donné leur autorisation pour la préparation d'une étude d'avant-projet et un devis afin de doter le territoire d'un système de radiocommunication efficient et fonctionnel d'ici la fin de l'année;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du comité administratif du 7 juillet 2021, le mandat fut octroyé à l'entreprise Services Conseils Flexconsult Inc.;

CONSIDÉRANT qu'à sa séance du 16 mars 2022, le Conseil de la MRC autorisait Services Conseils Flexconsult Inc. poursuivre son mandat pour produire un devis visant à répondre aux besoins du milieu municipal, en matière de sécurité incendie et le lancement de l'appel d'offres pour l'implantation d'un système de communication en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que Flexconsult Inc. a validé, à nouveau, les besoins des services incendies en matière d'équipements pour finaliser le devis;

CONSIDÉRANT que l'un des services incendie a demandé une hausse de 40 % d'équipements radio, créant un écart important par rapport au budget estimé au départ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser, avant d'aller en appel d'offres, la répartition des frais reliés à l'éventuel octroi du contrat, alors que l'enveloppe Covid-19 reçue par la MRC, sera sollicitée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **D'ÉTABLIR** la répartition des coûts découlant de cet appel d'offres comme suit:
 - Enveloppe Covid-19 pour les équipements inscrits au devis lors de la présentation par FlexConsults auprès du Conseil de la MRC, le 17 février 2022;
 - Facturation aux municipalités pour tout équipement excédent, selon les besoins identifiés par leur service incendie, incluant la RISIT.

05-22-230

COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'aux séances de février et juin 2018, le Conseil de la MRC a statué sur la composition, le fonctionnement et le mandat du comité de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'assurer du respect des règles établies pour la composition des comités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE MODIFIER** la composition du Comité de sécurité Incendie comme suit, pour les années 2022 et 2023:
 - Un conseiller en sécurité incendie à la direction régionale du ministère de la Sécurité publique au besoin;
 - Deux employés de la MRC : le chargé de projet agissant comme secrétaire d'assemblée ;
 - Quatre élus du conseil de la MRCT provenant des secteurs géographiques Centre (hors RISIT), Est, Nord et Sud ;
 - Quatre pompiers, soit un représentant par secteur, dont celui du secteur Centre étant un membre hors RISIT;
 - Deux représentants de la RISIT soit un administrateur élu du conseil d'administration et un pompier à leur service.

Information

RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

05-22-231

AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 201-05-2019 (COLLECTE ET TRANSPORT MATIÈRES RÉSIDUELLES)

Monsieur M. Luc Lalonde, conseiller de comté, donne avis de motion que le règlement No 201-05-2019 concernant la collecte et le transport des matières recyclables, des déchets et des matières compostables sera soumis à la séance du conseil du 15 juin 2022 pour adoption.

Les modifications de l'actuel règlement visent l'article 18 (pénalité) afin de réduire le montant des amendes.

Information

PRÊT DE SERVICE - MÉCANICIEN

Le point est reporté à une séance ultérieure, certaines modalités de l'entente devant être analysées en lien avec les obligations et responsabilités de la MRC.

05-22-232

TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE ET LE BALADEUR – APPROBATION DE LA NOUVELLE TARIFICATION DU TRANSPORT ADAPTÉ APPLICABLE À PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder annuellement à un ajustement à la tarification;

CONSIDÉRANT que la tarification doit être approuvée par la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue et les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT qu'un affichage d'un mois dans les véhicules adaptés avant l'application de la prochaine tarification est requis selon les directives du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que ce renouvellement de la tarification a été adopté par le conseil d'administration de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue lors de la réunion régulière du 28 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
appuyé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** la grille de tarification prenant effet au 1er septembre 2022, tel que recommandé par la Corporation du transport adapté, à sa séance du 28 avril 2022.

Information

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 – DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER

Le point est reporté à une séance ultérieure, des informations sont toujours manquantes pour compléter le rapport.

05-22-233

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - REDDITION DE COMPTES

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 1 904 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est en appui avec les données qui seront intégrées au rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Richard Robert
appuyé par M. Jocelyn Cardinal
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Information **SUIVI | COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT**

Le Conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 4 mai 2022 du comité administratif.

Information **AFFAIRES MUNICIPALES**

Aucune affaire municipale ajoutée à la présente séance.

Information **AFFAIRES NOUVELLES – ACTION ENVIRONNEMENTALE**

M. Jocelyn Cardinal demande s'il est possible de remplacer les bouteilles d'eau à usage unique, par une option plus environnementale (fontaine d'eau, pichet et verres compostables) lors des réunions tenues par la MRC à la salle Pavillon de Laverlochère.

05-22-234 **AFFAIRES NOUVELLES – MODIFICATION DU LIEU POUR LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC**

CONSIDÉRANT qu'après 2 ans d'absence, le conseil de la MRC reprend l'option de tenir sa séance du Conseil de la MRC du mois de juin sur le territoire d'une municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE MODIFIER** le lieu de la tenue de la séance du Conseil de la MRC du 15 juin 2022, séance qui se tiendra sur le territoire de la municipalité de Moffet.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)**

Aucune question n'a été posée par l'assistance.

05-22-235 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

Il est proposé par M. Pierre Gingras
appuyé par M. Jocelyn Cardinal
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 15 juin 2022, à Moffet.

Il est 21 h 36.



Claire Bolduc, préfète



**Lyne Gironne, directrice générale -
trésorière**

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

